

وزارة النقل

Ministère des Transports

Mété  Algérie

الديوان الوطني للأرصاد الجوية

Office National de la Météorologie

**L'Office National de la
Météorologie
En Bref !**

Organisation Météorologique Mondiale (OMM)



L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations Unies qui compte actuellement 193 États et territoires membres. Elle fait autorité pour tout ce qui concerne l'état et l'évolution de l'atmosphère terrestre, son interaction avec les terres et les océans, le temps et le climat qu'elle engendre et la répartition des ressources en eau qui en résulte. L'OMM a succédé à l'Organisation météorologique internationale (OMI), fondée en 1873 pour faciliter les échanges d'informations relatives au temps par-delà les frontières nationales. Créée en 1950, l'OMM est devenue en 1951 une institution des Nations Unies spécialisée dans la météorologie (le temps et le climat).

Ratification de l'Algérie

L'Algérie a ratifié la convention le 04 avril 1963 (Décret n°63-109 du 06-04-1963) (J.O n°021 du 12 avril 1963).

Décret n° 63-109 du 6 avril 1963 portant publication d'accords entre certaines Organisations internationales et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire.

L'accord type révisé du 15 novembre 1962 entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Union Internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, l'Union postale universelle et l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire ;

Création de l'ONM

Issu de l'Établissement National de l'Exploitation Météorologique et Aéronautique (ENEMA), l'Office National de la Météorologie (ONM) a été créé par ordonnance N°75-25 du 29 avril 1975. L'ONM est devenu Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) à vocation scientifique et technique par décret N° 98-258 à partir du 25 Août 1998.

Missions de l'ONM

La Mission de l'Office National de la Météorologie est la mise en œuvre de la Politique Nationale et Internationale dans le Domaine de la Météorologie, et ce, en liaison avec les institutions concernées.

Il contribue à la Sécurité des Personnes et des Biens à travers la Veille Météorologique et au Développement des Secteurs Socio-Economiques.

Rôle principal de l'ONM

Le rôle principal de l'ONM est de promouvoir la veille météorologique à travers l'observation, la surveillance des conditions météorologiques et climatiques et la fourniture des prévisions météorologiques et les avis météorologiques aux autorités, partenaires ainsi que d'autres institutions nationales.

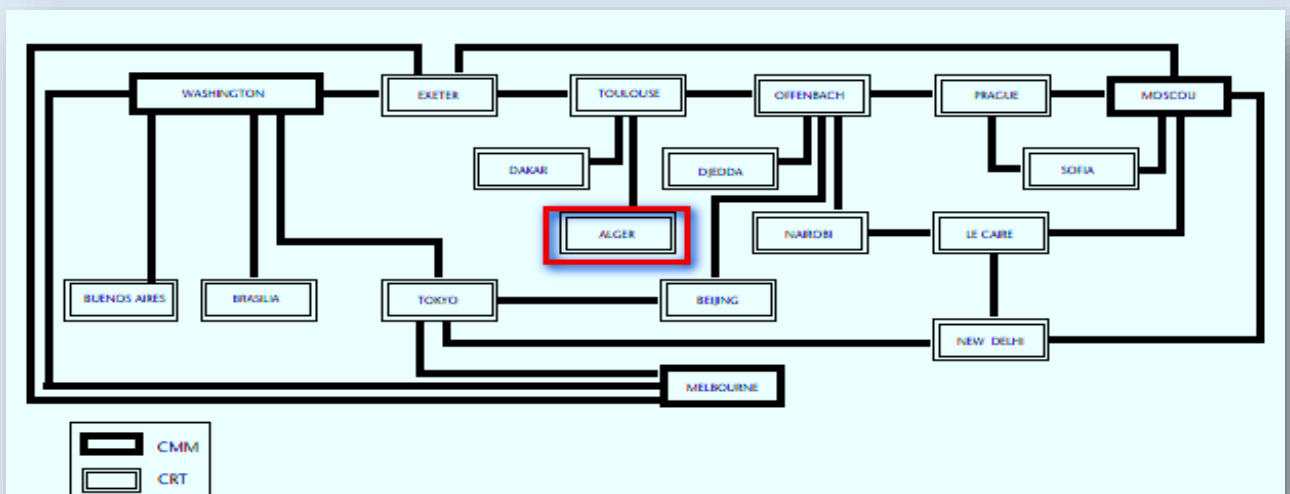
Rôles de l'ONM sur le plan international

L'ONM assure la représentation permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Il contribue en effet en sa qualité de Centre Régional de Télécommunications (**CRT**) pour la collecte et la transmission des données météorologiques à l'échelle de l'Afrique. Comme, Il est membre à part entière auprès du Centre Régional du Climat (**RCC** de l'OMM). De par son rôle d'état membre de l'OMM, l'ONM a fortement contribué au renouvellement du label de l'institut Hydrométéorologique de formation et de Recherches (IHFR- d'Oran) en qualité de Centre Régional de Formation Professionnelle en Météorologie (**CRFP**) de l'OMM pour l'Afrique. L'ONM est aussi accrédité auprès de l'OMM en tant que Centre Régional d'instruments (**CRI**). Le rôle joué de l'Office sur la scène internationale est sans équivoque, en effet :

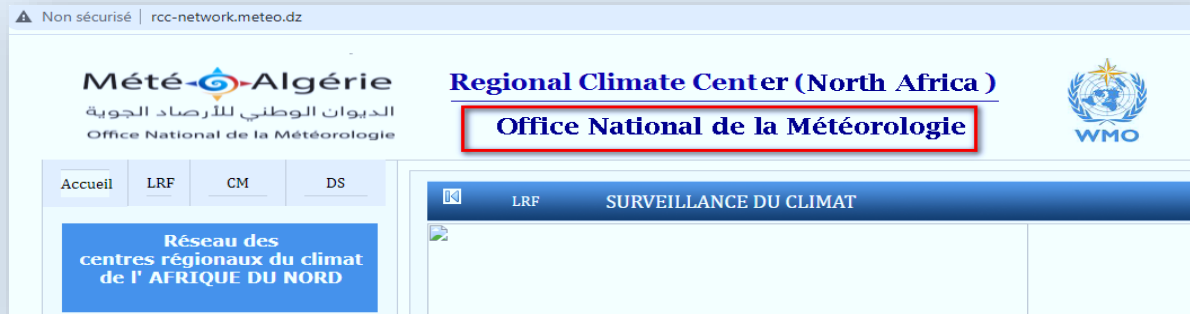
- Le Centre des Télécommunications de la Météorologie d'Alger, assure les fonctions de Centre Régional de Télécommunications- CRT dans la Région I (ARI). Les missions et les fonctions assignées à l'ONM se résument comme suit :

Le Centre des Télécommunications de la Météorologie d'Alger, assure les fonctions de Centre Régional de Télécommunications- **CRT** dans la Région I (**ARI**). Le rôle et les fonctions de ce centre se résument comme suit :

- ✓ Au niveau National, la collecte des données en provenance des 80 stations météorologiques réparties à travers le territoire national ; le centre procède également au contrôle de ces données avant leur diffusion.
- ✓ Au niveau inter-régional, échange des données météorologiques entre l'Afrique et Europe (Alger – Toulouse et Alger- Madrid).
- ✓ Au niveau Africain et Moyen Orient ; échange des données avec les différents Centres Météorologiques Nationaux (CMN) et les CRT auquel est relié (Casablanca- Tunis- Dakar- Niamey- Le Caire et Djeddah).



- A l’instar des CCR de l’OMM qui sont des centres d'excellence, le RCC (Afrique du Nord) auquel appartient l’ONM crée des produits régionaux, y compris des prévisions à long terme qui soutiennent les activités climatiques régionales et nationales et renforcent ainsi la capacité des Membres de l’OMM dans cette région à travers la fourniture des meilleurs services climatologiques aux utilisateurs nationaux.



- L’Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherches » (IHFR) à Oran a été reconnu comme Centre régional de Formation Professionnelle en Météorologie (CRFPM) de l’OMM en Algérie en 1973. Le groupe d’Experts sur l’Education et la Formation (dénommé “EC Panel”) désigné par l’OMM a effectué un audit périodique de l’IHFR, du 11 au 14 Décembre 2017, qui a été suivi d’une adoption de la résolution 31 du conseil exécutif de l’OMM lors de sa 79^{ème} session tenue en Juin 2018 pour la reconfirmation et le maintien du CRFP de l’Algérie.

Résolution 31 (EC-70)

Enseignement et formation professionnelle

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

Décide:

- 1) D’accorder à la *Agencia Estatal de Meteorología* (AEMET) le statut de CRFP en Espagne;
- 2) De désigner la *Facultad de Ingeniería y Ciencias Hídricas* (FICH) de l’*Universidad Nacional del Litoral* (UNL) comme troisième composante du CRFP en Argentine;
- 3) De désigner le *Servicio Nacional de Meteorología e Hidrología* (SENAMHI) comme deuxième composante du CRFP au Pérou;
- 4) De confirmer le maintien du CRFP de l’Algérie sur la base de la recommandation formulée par le Groupe d’experts de l’enseignement et de la formation professionnelle;
- 5) De reporter la confirmation du maintien des CRFP de l’Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, de l’Indonésie, d’Israël, de l’Italie, du Kenya, de Madagascar, du Nigéria, du Pérou, des Philippines et de la Turquie jusqu’à ce qu’il prenne une décision à cet effet au terme des examens externes actuels ou futurs de son Groupe d’experts de l’enseignement et de la formation professionnelle.

- L'ONM assure ses missions en qualité de Centre Régional d'instruments (CRI) désigné par l'Organisation Météorologique Mondiale en 2017 (quatrième pays en Afrique), MétéoAlgérie dispose pour cette mission d'un laboratoire de métrologie lui permettant d'étalonner les capteurs mesurant la pression atmosphérique, la température et l'humidité de l'air ainsi que les capteurs mesurant le rayonnement solaire (pyranomètre).

Cette accréditation par l'OMM est venue suite à un plan élaboré par l'ONM. L'office avait au préalable sollicité l'assistance de l'OMM pour l'étalonnage de ses baromètres numériques qui avait à son tour recommandé la Direction Météorologique Nationale du Maroc en sa qualité de centre régional d'instruments accrédité auprès de l'OMM pour une prise en charge de cette requête qui s'est soldée par une série de formation en la matière. MétéoAlgérie s'est depuis investi pour se doter d'un ensemble d'instruments d'étalons météorologiques et d'un personnel technique et d'encadreurs qualifiés, ce qui lui a permis de décrocher à son tour le label de centre régional d'instrumentation accrédité auprès de l'OMM en 2017. Le personnel actuel dispose d'une expérience avérée pour remplir pleinement ses fonctions, et offre actuellement des prestations aux services de la défense (MDN) dans l'étalonnage de leurs étalons météorologiques.

Localisation des CIR par association régionale de l'OMM

<p>RA I Alger (Algérie) Gaborone (Botswana) Le Caire (Egypte) Nairobi (Kenya) Casablanca (Maroc)</p>	<p>RA IV Bridgetown (Barbade)</p>
<p>RA II Beijing (Chine) * Tsukuba (Japon) *</p>	<p>RA V Melbourne (Australie) * Manille (Philippines)</p>
<p>RA III Buenos Aires (Argentine)</p>	<p>RA VI Toulouse (France) Hambourg / Oberschleissheim (Allemagne) * Bratislava (Slovaquie) ** Ljubljana (Slovénie) * Ankara (Turquie) *</p>

- WMO EXTRANET -

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
WEATHER CLIMATE WATER

Legacy site - content under migration

Please visit our public website:
<http://public.wmo.int>

[Home](#)

WWW > IMOP > Regional Instrument Centres

RIC at Algiers, Algeria (Region I)

(Information on this webpage is based on the latest report from the RIC.
Please refer to the RIC's website for the latest information.)

General Information

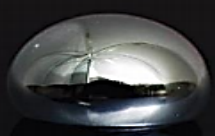

Address: Office National de la Météorologie 1, Av. Med Khemisti, BP 153 16033 Algiers, Algeria

Website: www.meteo.dz

Convention de Minamata

L'objectif de la Convention de Minamata est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure. Cette convention en forme d'un traité international qui interdit la fabrication et le commerce de produits au mercure après 2020, est entrée en vigueur, quatre ans après sa signature le 16 août 2017. Cette convention prévoit l'élimination progressive de tous les produits contenant du mercure vers 2020, sauf dans quelques cas spécifiques, auxquels les États signataires ont décidé d'octroyer une exemption spéciale de cinq ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur l'interdiction du mercure, MétéoAlgérie s'est inscrit dans cet effort mondial et a, à ce titre, consenti des efforts colossaux pour mettre en œuvre cette convention relative à l'interdiction de l'usage du mercure notamment les équipements dédiés à l'observation météorologique, à compter de 2017.

A ce titre, ces efforts ont permis de lancer une opération de remplacement de ces instruments à mercure notamment les baromètres. Cette opération est prévue de se poursuivre jusqu'à le remplacement total de tous les instruments à mercure utilisés en station.



LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE EN BREF

POURQUOI DEVELOPER UN TRAITE INTERNATIONAL SUR LE MERCURE ?

La Convention de Minamata sur le mercure est la première Convention internationale sur l'environnement et la santé adoptée depuis près d'une décennie. Elle porte le nom du lieu au Japon où, dans le courant du 20ème siècle, des milliers de personnes ont été empoisonnées par des effluents industriels contaminés au mercure, victimes de symptômes paralysant qui prirent le nom de maladie de Minamata.

Le mercure est un métal lourd hautement toxique qui représente une menace pour la santé humaine et l'environnement au niveau mondial. Avec ses divers composés, il présente une série d'effets graves sur la santé et est particulièrement nocif pour le système nerveux, la thyroïde, les reins, les poumons, le système immunitaire, les yeux, les gencives et la peau. Il peut entraîner des pertes de mémoire ou des troubles du langage, et les dommages qu'il cause au cerveau sont irréversibles. Il n'existe pas de niveau d'exposition au mercure élémentaire qui soit sans risque pour le corps humain, des effets pouvant être constatés même à de très faibles concentrations. Les foetus, les nouveau-nés et les enfants sont parmi les plus vulnérables et les plus sensibles aux effets nocifs du mercure.

Le mercure circule dans le monde entier à travers l'environnement, de sorte que ses émissions et ses rejets peuvent affecter la santé humaine et l'environnement même dans des endroits particulièrement reculés. Aucun pays ne peut seul contrôler les effets transfrontaliers du mercure : la coopération internationale est donc l'unique moyen de combattre ce fléau.

Avec l'adoption de la Convention de Minamata, la communauté internationale a franchi une étape décisive dans la lutte contre les émissions et les rejets de mercure et la menace qu'il fait peser à l'environnement et à la santé de millions d'individus à travers le monde.

POURQUOI LE MERCURE EST IL PRESENT DANS NOTRE ENVIRONNEMENT ET COMMENT Y SOMMES NOUS EXPOSES ?